

Greater Sudbury Hydro Inc. a déposé une requête en vue de modifier ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1er mai 2025

Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Greater Sudbury Hydro Inc. serait modifiée à la hausse comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Entre autres demandes, Greater Sudbury Hydro Inc. propose de déterminer les frais fixes sur une base de 30 jours plutôt que sur une base mensuelle, afin de s'arrimer à son système de facturation.

	Consommation	30 jours
Client résidentiel (750 kWh)	6,66 \$	6,10 \$
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	12,34 \$	11,99 \$

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Greater Sudbury Hydro Inc. a également demandé l'approbation d'un projet de module d'investissement avancé pour la reconstruction de la sous-station Moonlight et la liquidation de certains soldes des comptes de report et d'écart, dont l'un serait liquidé sur une période de 10 ans.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite. La CEO examine actuellement cette demande. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0026** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **6 décembre 2024** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

Greater Sudbury Hydro Inc.

☎ (705) 675-7536 - Sudbury

☎ (705)753-2341 – West Nipissing

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

🌐 <https://sudburyhydro.com/>

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**.

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario